

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 547 bis promulguant à la Cote française des Somalis le décret n° 48-846 du 15 mai 1948.

n° 547

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué a la Côte française des Sonia Ms et dépendances : — le décret n° 48-846 du 15 mai 1948 portant extension aux territoires d'outre-mer des nouvelles limites d'achats sur simples factures et paiements sur mémoires de travaux ou transports (J. O. R. F. du 21 mai 1948, page 4858).

Art. 2

— Le présent arrêté, qui entrera en vgueur pour compter du jour de sa promulgation, donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaria re, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.